

ment (l'honorable sénateur de Sunbury) son discours s'est fait particulièrement remarquer par une intelligence profonde et saine des divers sujets qu'il a traités. La grande expérience que cet honorable monsieur a acquise dans sa longue carrière de vie publique, sera, sans doute, d'un grand prix dans cette Chambre.

Le premier paragraphe du discours du trône félicite le parlement sur la grande prospérité dont jouit le Canada, et le remarquable développement de notre commerce d'exportations et d'importations.

Mon honorable ami de Monck, (M. McCallum) paraît croire que le gouvernement commet presque une inconvenance en s'attribuant le mérite de cette prospérité—mais le discours du trône ne va pas jusque-là. Il se contente de féliciter simplement les membres de la Chambre, et, par eux, le pays tout entier sur le fait que le Canada est prospère. L'honorable sénateur de Monck nie-t-il que le pays soit prospère ? Le discours du trône ne dit pas que la prospérité du pays est due au gouvernement. Personne ne peut contester l'existence de la prospérité du pays. Depuis le Cap-Breton jusqu'à la Colombie Anglaise le pays jouit d'un degré de prospérité qui dépasse l'ordinaire, et la déclaration faite relativement au revenu total et à l'ensemble des exportations et importations est plus que justifiée par les chiffres donnés. En 1896, dernière année du régime qui a précédé immédiatement l'avènement de l'administration actuelle, l'ensemble du commerce fut de \$239,000,000 en chiffres ronds. L'année dernière, c'est-à-dire trois années après, l'ensemble du commerce a atteint \$306,000,000, soit une augmentation de \$67,000,000, et les relevés faits pour les derniers six mois établissent que cette augmentation se continue. Indépendamment du fait qu'une condition prospère est une bonne chose pour un pays, le fait que cette prospérité se continue; que le revenu et le commerce n'ont cessé de s'accroître depuis trois ans, est une circonstance satisfaisante. Les honorables membres de cette Chambre se rappelleront que, pendant longtemps, on semblait croire qu'il y avait une espèce d'entente secrète entre la Providence et les chefs du parti conservateur; que c'était seulement lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, que le soleil luisait et que la pluie tombait du ciel en temps et lieu. Il est consolant de constater,

Hon. M. POWER.

aujourd'hui, que, bien que les conservateurs se soient trouvés dans l'opposition, c'est-à-dire depuis près de quatre ans, le soleil continue de luire et la pluie du ciel tombe tout aussi à propos que pendant les années précédentes. La pluie et le beau temps des conservateurs ont donné cours à des fables dont les événements se sont chargés de faire justice. Le fait est que les récoltes ont été abondantes depuis plusieurs années; les diverses branches d'affaires ont été prospères; l'industrie manufacturière a prospéré; les marchés pour nos produits sont bons, et le pays a joui généralement d'un plus grand degré de prospérité, pendant l'administration libérale qu'en tout autre temps de notre histoire. Je ne réclame pas pour le gouvernement libéral tout le mérite de cette prospérité; mais je dis qu'il est satisfaisant de constater qu'aucun parti politique n'a le droit de réclamer le monopole des bienfaits de la providence. Pour ce qui regarde le tarif, je ne crois pas que l'imposition de certains droits puisse contribuer autant qu'une certaine école le croit à l'amélioration générale du pays. L'imposition de droits élevés est plutôt préjudiciable au développement de la prospérité du pays que favorable. On se rappellera que le pays a prospéré sous l'ancien tarif de revenu. Ce tarif fut en vigueur de 1867 à 1879. Pendant une partie de cette période, le pays a été extrêmement prospère. Dans l'année 1873, le pays atteignit un haut degré de prospérité. Le commerce du pays, durant cette année, fut à peu près aussi considérable que durant chacune des années suivantes jusqu'à l'avènement du gouvernement libéral en 1896. Le tarif était resté le même—un tarif de revenu—mais la prospérité du pays s'accrut, et puis le pays devint moins prospère par suite d'une dépression commerciale.

Le fait est que la providence et la situation industrielle et commerciale des autres pays influent beaucoup plus sur la prospérité d'un pays que le tarif. De 1867 à 1879, il y eut, ai-je dit, un changement, et plus d'un changement dans la situation des affaires sans que le tarif fut modifié. On a attribué à la politique soi-disant nationale qui fut adoptée, en 1879, une grande partie de la prospérité dont nous avons joui depuis, bien que ce mérite n'appartienne aucunement à cette politique. Nous aurions joui